

- Nouvelle demande
 Renouvellement

Dossier à renvoyer avant le 31 juillet 2026 par mail à environnement@ain-cerdon.fr ou par courrier à :
Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon – Place de l'Hôtel de Ville 01640 JUJURIEUX
Attention : toute demande incomplète ou transmise hors délais ne sera pas prise en compte.

Références : Délibération n° C-2026-017 du 5 février 2026 ; article 1521 II du code général des impôts.

1- Désignation du propriétaire (redevable de la TEOM)

- Dénomination sociale :
.....
- SIRET (**obligatoire**) :
.....
- Adresse (si différente de celle du local) :
.....
- Représentée par M./Mme (NOM-Prénom) :

En cas de location du local, Dénomination sociale, NOM, prénom et adresse du locataire :

.....
.....

2- Situation du local commercial (industriel ou artisanal)

- Commune :
.....
- Adresse du local :
.....
- Nature de l'activité :
.....
- Superficie du local : m²
- Référence cadastrale du local :
 - o N° de section :
 - o N° de parcelle :
 - o N° de plan :
 - o N° invariant (**obligatoire**) : _._._._._._._._
(Informations figurant sur le relevé de propriété)

3- Nature des déchets produits

- Nature des déchets générés par l'activité (ex : cartons, palettes bois, plastiques, DIB, papiers...) :
.....
- Déchets type ordures ménagères ou emballages recyclables produits sur place ? (par exemple déchets générés par le personnel : restes de repas, emballages divers) OUI NON
Si oui, comment sont gérés ces déchets ?
.....
.....

Joindre à votre demande les justificatifs relatifs à l'élimination des déchets par un prestataire privé : contrat et/ou attestation mentionnant la date de signature et durée du contrat, factures récentes...



Attestation sur l'honneur

Je, soussigné(e)

Atteste sur l'honneur que les locaux à usage commercial ne génèrent aucun déchet nécessitant l'intervention du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Atteste que tous les déchets produits sont collectés et éliminés par un (des) prestataires(s) privé(s), conformément aux réglementations en vigueur,

M'engage à ce qu'aucun des déchets générés par l'activité commerciale des locaux exonérés ne soit déposé en vue d'un ramassage par le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, emballages en sac ou bac jaune...) ni déposé sur l'une des trois déchèteries de la CCRAPC,

Sollicite l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2027 pour les locaux commerciaux sus-désignés.

Fait à

Le

Cachet et signature

Cadre réservé à la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

Décision concernant la demande d'exonération :

- Accordée
- Refusée

Motif :

.....

